

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX CONSOMMATEURS APPLICABLES
A COMPTER DU 01.01.2024

1. Informations

La société SARL FERRIOL exerce une activité de vente de fer neuf, déclassé, quincaillerie et boulonnerie. Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après désignées les « CGV » s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes en ligne conclues avec la SARL FERRIOL (« le Vendeur ») auprès de clients consommateurs exclusivement (« Les Clients ou le Client »).

Les professionnels qui souhaitent commander auprès du Vendeur sont invités à le contacter directement par e-mail, afin de se voir communiquer les tarifs et conditions de vente applicables.

Coordonnées du Vendeur :

SARL FERRIOL 12 rue Jean Bouissou 11400 CASTELNAUDARY RCS Carcassonne 830 860 748 Gérant : Monsieur Christian FERRIOL Tel : 04.68.23.26.59 Mail de contact : contact@ferriol.pro
--

Les présentes CGV s'appliquent pour toutes les commandes faites directement sur le site Internet www.boutique.ferriol.pro.

Les produits décrits et présentés sur le site internet le sont avec la plus grande exactitude possible. Le Vendeur s'engage à mettre des visuels sur le site internet représentant fidèlement les produits vendus. L'utilisation à titre commercial ou non de ces photographies est strictement interdit.

Les produits régis par les présentes conditions générales sont ceux qui figurent sur le site internet du vendeur et qui sont indiqués comme vendus et expédiés par le Vendeur. Ils sont proposés dans la limite des stocks disponibles. En cas d'épuisement des stocks et de produits non disponibles ; l'information est indiquée sur le site internet.

Les CGV applicables sont celles figurant sur le site au jour de votre commande.

Toute commande passée auprès du Site suppose l'acceptation entière, sans réserve et sans condition des CGV en vigueur au jour de ladite commande.

2. Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes en magasin ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation, et sauf conditions particulières convenues directement entre le Vendeur et le Client.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site Internet www.boutique.ferriol.pro et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les produits proposés sur le site internet www.boutique.ferriol.pro.

3. Prix des produits et services

Les offres de produits sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site.

Les prix indiqués sur le site sont entendus en Euros, toutes taxes comprises, hors frais de livraison. Ces prix peuvent être modifiés à tout moment par le Vendeur, les prix affichés ne sont valables qu'au jour de la commande et ne portent pas effet pour l'avenir.

Le montant des frais de livraison est indiqué au Client avant la finalisation de la commande, le tarif dépend de la destination, du type de produit ainsi que du poids de la commande.

Le détail des frais de livraison sont indiqués sur le site internet dans l'onglet « mode de livraison ».

4. Informations précontractuelles

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation :

- les caractéristiques essentielles du bien ou du service ;
- le prix du bien ou du service ;
- tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le prestataire s'engage à livrer le bien
- les informations relatives à l'identité du prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, celles relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en oeuvre des garanties et autres conditions contractuelles.
- les informations relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en oeuvre des garanties et aux autres conditions contractuelles ;
- La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation ;

Le Vendeur communique au Client les informations suivantes (article 1):

- son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par le professionnel pour le traitement des réclamations;
- en cas de vente, l'existence et les modalités d'exercice de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-1 et suivants du code de la consommation, de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et s. du code civil, ainsi que, le cas échéant, de la garantie commerciale et du service après-vente respectivement visés aux articles L. 217-15 et L. 217-17 du code de la consommation ;

5. Commandes

La disponibilité des produits ainsi que le délai de livraison sont affichés sur le Site et sont communiqués au Client lors de la confirmation de sa commande.

Dans l'hypothèse où, postérieurement à la commande, un produit ou un service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, le Vendeur informera le Client par email de cette indisponibilité et le Client aura la possibilité :

- Soit, d'être livré d'un produit ou d'un service d'une qualité et d'un prix équivalent à celui commandé;
- Soit de recevoir un avoir du montant du produit manquant;
- Soit d'être remboursé du prix du produit ou du service commandé.

Modalités de passation des commandes

Lors de la passation de votre commande, le Client doit confirmer celle-ci par la technique dite du « double-clic ».

C'est-à-dire, après avoir sélectionné des produits ajoutés à son panier, il doit contrôler et éventuellement corriger le contenu de son panier.

A savoir, notamment : identification et quantité de produits sélectionnés, prix correspondants, modalités et frais de livraison, avant de le valider, d'accepter les présentes CGV.

Ensuite, le Client doit valider le paiement de la commande afin de confirmer ainsi, l'acceptation de la commande.

Choix des produits

Le Client après avoir pris connaissance des produits décrits et commercialisés par le Vendeur, fait sous sa propre responsabilité et en fonction de ses besoins tels qu'il les a déterminés, son choix des produits faisant l'objet de sa commande.

Le Vendeur ne peut être tenu responsable d'une mauvaise utilisation d'un produit, le Client devant respecter les consignes d'utilisation de la notice accompagnant le produit acquis.

Le Client, s'il ne s'estime pas suffisamment compétent, devra requérir une assistance technique externe. Le Vendeur peut fournir une prestation de conseil des besoins du Client au regard du résultat recherché dans le cadre d'une prestation de service spécifique commandée expressément par écrit par le Client.

A défaut de conclusion d'un tel contrat d'assistance technique, le Client en passant commande s'estime suffisamment compétent pour procéder au choix opéré par lui-même.

Enregistrement des commandes

Le Client a la possibilité de créer un espace client sur le site www.boutique.ferriol.pro.

Suite à la passation de sa commande, le Vendeur en accusera réception en adressant un Email de Confirmation de Commande comprenant le récapitulatif de commande, son numéro, ainsi que les présentes CGV incluant le bon de rétractation, et le délai de livraison puis validera définitivement la commande en adressant un Email de Prise en compte de la Commande.

Le Vendeur se réserve le droit de ne pas valider la commande pour tout motif légitime, notamment dans l'hypothèse où :

- Elle ne serait pas conforme aux présentes CGV;
- L'une des précédentes commandes n'aurait pas été intégralement payée à échéance ;
- Un litige relatif au paiement des précédentes commandes serait en cours de traitement ;
- Un ou plusieurs éléments graves et concordants feraient peser un soupçon de fraude sur votre commande.

Ces emails sont envoyés à l'adresse email utilisée par le Client pour s'identifier dans son Espace Client.

A noter : si le client ne reçoit pas l'un des deux emails ci-dessus, il est recommandé de prendre contact avec notre Service Clients.

6. Modalités de paiement

Les modalités de paiement listées ci-après peuvent être proposées par le Vendeur.

- Carte bancaire
- Virement bancaire
- Compte clients
- UP2PAY

La responsabilité du Vendeur ne saurait dès lors être engagée en cas de non-livraison de la commande, faute d'avoir procédé au paiement de la commande.

7. Sécurisation des paiements

Les paiements en ligne sur le Site auprès du Vendeur sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée via différents prestataires reconnus pour leur fiabilité et leur sécurité.

8. Expédition et livraison

La livraison s'entend du transfert au consommateur de la possession physique ou du contrôle du bien. Elle n'est faite qu'après confirmation du paiement par l'organisme bancaire du vendeur.

Modes de livraison France,

- So Colissimo (La Poste) à domicile ou en bureau de poste.
- GLS

Les délais de livraison des transporteurs figurent sur le site internet www.boutique.ferriol.pro et sont adressés au Client avec le récapitulatif de sa commande.

Les modes de livraison proposés par le Vendeur sont susceptibles d'être modifiés, remplacés ou suspendus sur le simple choix du Vendeur, dans ce cas le Vendeur s'engage à expédier avec un mode de transport aux caractéristiques de délais, de conditions et de modalités identiques au Client qui aurait déjà passé commande. A défaut, l'accord préalable du Client devra être recherché.

Date de livraison

Pour la livraison en France, la date de livraison des produits est indiquée sur le site internet et est également transmise lors de la passation de sa commande.

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront livrés en une seule fois sous un délai de 72 heures, à compter du premier jour ouvrable suivant la confirmation de la commande par la SARL FERRIOL au Client. Aucune commande n'est expédiée entre le jeudi et le dimanche de chaque semaine. En cas de commande entre le jeudi et le dimanche, cette dernière sera expédiée le lundi suivant.

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les produits commandés par le Client dans les délais ci-dessus précisés.

Les livraisons sont assurées par un transporteur indépendant, à l'adresse mentionnée par le Client lors de la commande et à laquelle le transporteur pourra facilement accéder.

Le Vendeur assure un emballage permettant le transport des marchandises sans casse. Le Client devra lors du déballage du Produit veiller à ne pas utiliser de couteaux, ciseaux, ou tous autres objets pouvant endommager le Produit lors de l'opération de déballage. Le Vendeur ne sera pas responsable des rayures ou toutes détériorations y liées.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client.

Toute commande est prévue pour être expédiée en une seule et unique fois, en conséquence le choix par le Client d'un produit hors stock "sur commande" avec un délais de réapprovisionnement (indiqué sur la fiche du produit concerné) impose obligatoirement que le reste de la commande soit mise en attente du réapprovisionnement du produit "sur commande", et le client sera informé de la date de livraison lors de la passation de la commande.

Exception pourra être faite par le Vendeur dans le cas de commande dont la quantité ou le poids impose plusieurs colis, dans ce cas le Vendeur pourra expédier partiellement la commande.

Il est précisé en annexe aux présentes pour information les délais de chaque transporteur et les frais d'expédition.

Retard de livraison

En cas de retard dans la livraison des produits commandés, le Vendeur s'attachera à en informer le Client.

Le Client peut également signaler lui-même le retard de livraison en nous contactant via son Espace Client.

Le Vendeur s'engage à faire le nécessaire pour déterminer la cause du retard et trouver une solution adéquate en vue de la livraison effective des produits commandés dans les meilleurs délais.

En cas de manquement du Vendeur à son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévu au premier alinéa de l'article L. 216-1 (délai indiqué au client lors de la passation de la commande) ou, à défaut, au plus tard trente jours après la conclusion du contrat, le consommateur peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le Vendeur d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le Vendeur de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Lorsque le contrat est résolu, le Vendeur remboursera le consommateur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

Lorsque le Vendeur n'a pas remboursé la totalité des sommes versées par le Vendeur dans les 14 jours suivant la date au cours de laquelle le contrat a été dénoncé, cette somme est de plein droit majorée de 10 % si le remboursement intervient au plus tard trente jours au-delà de ce terme, de 20 % jusqu'à soixante jours et de 50 % ultérieurement.

Tout risque de perte ou d'endommagement des biens est transféré au Client au moment où ce dernier ou un tiers désigné par lui, et autre que le transporteur proposé par le professionnel, prend physiquement possession de ces biens.

La présente clause n'a pas vocation à s'appliquer si le retard de livraison est dû au fait du Client ou à un cas de force majeure, indépendant de la volonté du Vendeur.

9. Retrait dans notre magasin de Castelnau-dary

Ce mode de livraison permet au Client de venir récupérer sa commande dans nos locaux dans un délai de 7 jours à compter de la date de commande.

Le mode "Retrait dans notre magasin" (12 rue Jean Bouissou à Castelnaudary) est toutefois soumis à plusieurs conditions :

- Venir récupérer la marchandise dans un délais de 4 semaines à partir de sa mise à disposition, indiquée par le changement de statut de la commande sur le compte client ainsi que par un e-mail envoyé à l'adresse indiquée par le client.

En cas de non prise en charge des produits par le Client dans le délai indiqué :

- Les produits seront stockés pendant un délai de 6 mois, moyennant des frais de 30€TTC par mois de stockage. Tout mois de stockage entamé sera facturé. Ces frais commenceront à courir à compter de la fin du délais initial de 4 semaines, suivant la mise à disposition des produits.

Si le montant de la commande est inférieur aux frais de stockage occasionnés par la non prise en charge de la commande par le Client, le Vendeur pourra, pour se dédommager des frais engagés (loyer, stockage, manutention, etc...), récupérer le montant de la commande payée par le Client comme paiement. Dans ce cas le Client ne pourra prétendre à aucune réclamation.

Ces frais ne seront pas facturés dans le cas où le Client apporterait les justificatifs démontrant que ce dernier a été mis, indépendamment de sa volonté, dans l'impossibilité de venir chercher sa commande en raison de motifs légitimes (hospitalisation, mutation...etc).

10. Transfert de propriété - Transfert des risques

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits. Les Produits voyagent donc aux risques et périls du Vendeur.

11. Réception des produits par le client

Erreur de livraison et vice apparent

Le Client devra formuler auprès du Vendeur le jour même de la livraison ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison, toute réclamation d'erreur de livraison et/ou de vices apparents affectant les produits en nature ou en qualité par rapport aux indications figurant sur le bon de commande.

Toute réclamation formulée au-delà de ce délai sera rejetée, à l'exception des demandes portant sur une délivrance non conforme au sens de l'article L217-5 du code de la consommation (voir ci-avant).

Il est précisé que ces dispositions ne font pas obstacles à la possibilité pour le Client d'exercer ses droits à recours tant sur le fondement de la délivrance conforme que sur les vices cachés, ainsi que sur le fondement de la responsabilité de plein droit du professionnel.

La réclamation pourra être faite, au choix du Client par :

- envoi d'un mail à l'adresse de courrier électronique : commande@ferriol.pro
- sur le site internet sur son espace client

Toute réclamation non effectuée dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et dégage le Vendeur de toute responsabilité vis-à-vis du Client.

Il conviendra de joindre au mail des photos des produits abîmés ou du/des produit(s) cassé(s) en question ou une photo de la totalité des produits reçus, en cas de produit(s) manquant(s).

A réception de la réclamation, le Vendeur attribuera un numéro d'échange du ou des produit(s) concerné(s) et le communiquera par e-mail au Client. L'échange d'un produit ne peut avoir lieu qu'après l'attribution du numéro d'échange.

Il est précisé que le Client peut également solliciter un Avoir ou un remboursement.

En cas d'erreur de livraison ou d'échange, tout produit à échanger ou à rembourser devra être retourné au Vendeur dans son ensemble d'origine, en Colissimo Recommandé, à l'adresse suivante mentionnée dans l'encadré ci-dessus.

Les frais de retour sont à la charge du Vendeur.

Il est rappelé que les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Les produits seront échangés ou remboursés au choix du Client (voir encadré vices cachés). Ces garanties sont sans préjudice de l'exercice du droit de rétractation. L'action pour défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Avarie et perte partielle

En cas de livraison d'un colis manifestement et visiblement détérioré nous invitons le Client en cas de perte ou d'avarie concernant sa commande constatée à la réception de cette dernière, à refuser la livraison auprès du transporteur.

12. Droit du consommateur – Rétractation

Le service clientèle du Site est accessible :

- Par e-mail à l'adresse : commande@ferriol.pro
- Par courrier postal à l'adresse suivante :

SARL FERRIOL 12 rue Jean Bouissou 11400 CASTELNAUDARY

Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, indépendamment du droit de rétractation, conformément aux dispositions légales, des garanties suivantes :

- (i) *La garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment defectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande (articles L.217- 7 à L.217-14 du Code de la consommation)*

Le Vendeur doit livrer un bien conforme au contrat. Un bien est conforme lorsqu'il est soit propre à l'usage habituellement attendu d'un bien similaire :

- 🚦 Qu'il correspond à la description du Vendeur et possède les qualités présentées ;
- 🚦 Qu'il présente les qualités qu'un consommateur peut légitimement attendre suite aux déclarations publiques du Vendeur.
- 🚦 Qu'il présente les caractéristiques définies par les parties ou être propre à l'usage spécial recherché par l'acheteur, connu du Vendeur et accepté.

L'action en garantie de conformité se prescrit par 2 ans à compter de la délivrance du bien.

Lorsqu'il y a défaut de conformité, le Client devra informer le Vendeur de l'existence d'un défaut de conformité en lui adressant des photos, une note explicative. Le cas échéant, le Vendeur proposera au Client le remplacement du bien ou sa réparation si cette dernière est possible compte tenu des caractéristiques du Produit (hors produits périssable). Le choix revient au Client sauf si celui-ci engendre pour le Vendeur un coût manifestement disproportionné, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Le Client doit

retourner au Vendeur les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

Le Client peut obtenir la résolution du contrat ou sa réfaction (réduction du prix du bien) si le défaut est majeur et que le délai de la solution choisie excède 1 mois à partir de la demande ; ou qu'aucune modalité de mise en conformité n'est possible.

Aucun frais ne peut être demandé au Client pour le remplacement, la réparation, la résolution ou la réfaction du contrat.

- (ii) *La garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. (Articles 1641 à 1649 du Code civil)*

Le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

En cas de mise en œuvre de la garantie légale de conformité, il est rappelé que :

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

-bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;

-peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du code de la consommation ;

-est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Le Vendeur n'est pas tenu des vices apparents dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même, mais des vices cachés, quand bien même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

Le défaut le vice caché doit être antérieur à la vente et rendre le produit impropre à l'usage auquel ils sont destinés.

Le client a le choix :

rendre la chose et se faire restituer le prix ;

garder la chose et se faire rendre une partie du prix.

Le délai pour agir est de 2 ans à compter de la découverte du vice.

- Dispositions communes aux garanties :

Lorsqu'il y a vice caché / ou délivrance non conforme, le Client devra informer le Vendeur de l'existence d'un défaut en lui adressant des photos, une note explicative et s'il souhaite rendre ou conserver le Produit dans les DEUX jours de la découverte du vice.

Il devra également retourner au Vendeur les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

Le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux.

Les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Les remboursements des produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

GARANTIE DE CONFORMITÉ

Article L. 217-3 du code de la consommation :

Le Vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

1o Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le Vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;

2o Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le Vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19.

Le Vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le Vendeur.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité.

Article L. 217-4 du code de la consommation :

Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1o Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autres caractéristiques prévues au contrat ;

2o Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du Vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3o Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;

4o Il est mis à jour conformément au contrat.

Article L. 217-5 du code de la consommation :

I.- En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1o Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2o Le cas échéant, il possède les qualités que le Vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;

3o Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement;

4o Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5o Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6o Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le Vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II.- Toutefois, le Vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1o Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2o Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3o Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

III.- Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat.

Article L. 217-28 du code de la consommation :

Lorsque le consommateur demande au garant, pendant le cours de la garantie légale ou de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien, une remise en état couverte par cette garantie, toute période d'immobilisation suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Cette période court à compter de la demande d'intervention du consommateur ou de la mise à disposition pour réparation ou remplacement du bien en cause, si ce point de départ s'avère plus favorable au consommateur.

Le délai de garantie est également suspendu lorsque le consommateur et le garant entrent en négociation en vue d'un règlement à l'amiable.

GARANTIE CONTRE LES VICES CACHÉS

Article 1641 du code civil :

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa premier du code civil :

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

13. Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment. Les données du Client sont conservées 1 an.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, auprès de FERRIOL à l'adresse indiquée ci-dessus.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet www.boutique.ferriol.pro.

14. Exonération de la responsabilité du Vendeur dans le cadre du présent contrat

En cas d'impossibilité d'accès au site, en raison de problèmes techniques ou de toutes natures, le Client ne pourra se prévaloir d'un dommage et ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat pouvant être directement ou indirectement imputable au fait du Client ou à un cas de force majeure, au sens que lui donnent les juridictions de droit français.

Les produits indisponibles sont indiqués sur le site internet, le Client ne peut pas les commander. Le Client peut adresser un mail s'il souhaite connaître les dates de réassort du produit.

Les représentations visuelles des produits, publiées sur le présent site, sont garanties par le Vendeur comme fidèles à la réalité, afin de satisfaire à son obligation de parfaite information.

Cependant, en l'état actuel de la technique, le rendu de ces représentations notamment en termes de couleurs ou de forme, peut sensiblement varier d'un poste informatique à un autre ou différer de la réalité selon la qualité des accessoires graphiques et de l'écran ou selon la résolution de l'affichage.

Les liens hypertextes présents sur le présent site peuvent renvoyer sur d'autres sites internet et la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée si le contenu de ces sites contrevient aux législations en vigueur.

De même la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée si la visite, par l'internaute, de l'un de ces sites, lui causait un préjudice.

15. Liste d'opposition au démarchage téléphonique :

Lors de l'exécution de la commande le Vendeur est amené à recueillir auprès du Client ses données téléphoniques, nous vous informons du droit du Client de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (<http://www.bloctel.gouv.fr/>).

16. Modification des présentes CGV

Les conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par le Vendeur.
Les conditions générales de vente applicables à l'utilisateur sont celles en vigueur au jour de sa commande.

17. Droits de propriété intellectuelle des éléments publiés sur le Site

Tous les éléments constituant le présent Site appartiennent au Vendeur ou leurs droits sont cédés par des Tiers au Vendeur et sont à ce titre protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle.

Les Clients reconnaissent donc qu'en l'absence d'autorisation, toute copie totale ou partielle et toute diffusion ou exploitation d'un ou plusieurs de ces éléments, même modifiés, seront susceptibles de donner lieu à des poursuites judiciaires menées à leur encontre par l'éditeur ou ses ayants droits.

Cette protection portera sur tous les contenus textuels et graphiques du site, mais également sur sa structure, sur son nom et sa charte graphique.

18. Règlement amiable des litiges

Médiation

Le Client en cas de litige doit tenter au préalable de trouver une solution amiable avec le Vendeur en prenant contact avec le service clients du Vendeur par courrier ou mail.

A défaut de résolution amiable du litige, le Client pourra saisir le médiateur de la consommation.
l'article L.612-2 du code de la consommation précise en effet :

« Un litige ne peut être examiné par le médiateur de la consommation lorsque :

1° Le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat ;

2° La demande est manifestement infondée ou abusive ;

3° Le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal;

4° Le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel ;

5° Le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

Le consommateur est informé par le médiateur, dans un délai de trois semaines à compter de la réception de son dossier, du rejet de sa demande de médiation ».

Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

19. Droit applicable - langue – litiges

Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPÉRATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PU ÊTRE RÉSOLUES ENTRE LE VENDEUR ET LE CLIENT SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

20. Divisibilité

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente venait à être déclarée nulle par une décision de justice, cette nullité ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses, qui continueraient à produire leur effet.

21. Non renonciation

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales de vente, n'emportera en aucun cas renonciation à se prévaloir du reste des contions générales de vente.

Information précontractuelle - acceptation du client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les informations listées à l'article L 221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Produit, compte tenu du support de communication utilisé et du Produit concerné ;
- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit ;
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux frais de renvoi des Produits, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales, n'emportera en aucun cas renonciation à se prévaloir du reste des Contions Générales.

